

**VILLE D'EU**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération N° 2024/157/DEL/3.2**

**Séance du 10 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juillet, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Héléne, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme BOUQUET Marie-Odile, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** M. GODEMAN Sébastien par M. BARBIER Michel, Mme VANDENBERGHE Isabelle par Mme BOUQUET Marie-Odile, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

**Absents :** M. BOSCHER Emmanuel, M. ACCARD Stéphane.

**Le secrétariat a été assuré par :** M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 04/07/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 3 Absents : 2
Nombre de suffrages exprimés : 25	Votes pour : 25
Votes Contre : 0	Abstention : 2

**Objet : CESSIION D'UN LOCAL D'ACTIVITES SITUE RUE LAVOISIER –  
VENTE AU PRIX DE 548 100 € D'UN TERRAIN CADASTRE SECTION  
AI N°216 ET N°193 POUR 6000 M2 ENVIRON**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024/078/DEL/3.2 du 3 avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à donner son accord pour la vente des parcelles cadastrées section AI numéros 216 et 193 et à signer le compromis de vente à intervenir.

Suite à l'estimation réalisée par l'étude notariale de Eu, nous avons une nouvelle proposition de prix à hauteur de 548 100 € hors droits d'enregistrement et frais d'acte (à la charge de l'acheteur).

Etant donné l'intérêt public de la ville lié à la vente de cet espace d'activités, il apparaît judicieux de consentir à une cession au prix de l'estimation de l'étude notariale

.../...

Il convient également, préalablement à l'approbation de la vente, de constater l'absence d'affectation de ces parcelles à un service public ou à l'usage du public et de prononcer leur déclassement du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

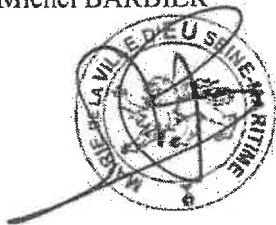
- constate l'absence d'affectation et d'aménagement spécifiques prises sur les parcelles cadastrées section AI numéros 216 et 193 et de prononcer leur déclassement du domaine public communal,
- approuve la cession de ces emprises au profit de l'acheteur au prix de 548 100 €,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,

Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,  
Samuel RUELLOUX

